

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL69

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 25, substituer au mot :

« prévues »,

le mot :

« mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.